

C'est notre sécurité qui est en jeu...

Paris 7 et Vinci jouent avec les normes de sécurité

L'année prochaine, les UFR qui sont actuellement à Montréal, Charles V, Paradis, Chevaleret et l'UFR de STEP doivent déménager dans trois nouveaux bâtiments pour se rapprocher du site de Paris Rive Gauche. Pour faire construire ces trois nouveaux bâtiments, l'université a signé un contrat de partenariat public privé (PPP) avec la multinationale Vinci en 2009. Ce contrat permet à Vinci de construire les nouveaux bâtiments, d'en être propriétaire et de les entretenir pendant 27 ans, en demandant à Paris 7 de payer un loyer, qui au final lui reviendra plus cher que si elle avait fait un emprunt pour payer la construction et l'entretien des bâtiments, comme l'a démontré la Cour de Comptes dès 2008 pour d'autres PPP.

Pour faire toujours plus de profits, Vinci construit des bâtiments qui ne répondent pas aux normes de sécurité incendie et qui n'ont pas la flexibilité requise pour un usage universitaire. Ils sont allés jusqu'à inventer une bibliothèque de recherche qui ne peut pas accueillir de public, c'est-à-dire d'étudiant-e-s ! Mais, la présidence de l'université refuse de dénoncer ces dangers et d'ordonner à Vinci de construire des bâtiments sûrs.

Présentés dans le cadre du plan relance pour sortir de la crise économique, les PPP permettent à l'État de faire des dépenses importantes, sans que celles-ci apparaissent dans les comptes et augmentent la dette publique. En effet aussi aberrant que cela puisse être, le fait que la dépense se fasse sous forme de loyers pendant 27 ans au lieu d'un remboursement d'emprunt, lui permet de ne pas être comptabilisée officiellement dans la dette. Nous dénonçons ces Partenariats Public-Privé qui ne servent qu'à permettre à quelques grands groupes privés de faire des profits considérables sur le dos du service public, notamment des universités. Nous pensons que les bâtiments de l'université doivent être construits dans le cadre d'un contrôle public sans chercher à faire des économies au prix de notre sécurité.

De plus, confronté aux graves problèmes de sécurité qui se posent dans ces bâtiments, Vincent Berger, le président de l'université, refuse de rendre public le contrat qu'il a signé il y a deux ans avec Vinci et Valérie Péresse, ainsi que des rapports complets concernant la sécurité incendie. Prétexte avancé : secret industriel d'une part, et surtout « éviter de donner des armes à ceux qui déposent des recours au tribunal » (Vincent Berger, le 28/03/2011). Entre la transparence et la défense d'intérêts personnels, la présidence a choisi... Nous exigeons que ce contrat, ainsi que l'ensemble des documents permettant d'évaluer la sécurité des bâtiments, soient publiés et mis à la disposition de tous les personnels et usagers de l'université ! Nous demandons également au président de s'expliquer publiquement sur ces questions, et notamment sur la raison l'ayant poussé à signer un avenant au contrat engageant l'université à payer tous les frais supplémentaires du projet au delà de 500000 €, y compris si la faute en incombait directement à Vinci.

Face à ce projet qui met directement en cause notre sécurité physique, il nous semble urgent de réagir rapidement et fortement, en commençant par obtenir ce contrat. Nous appelons à un

rassemblement devant le conseil d'administration de l'université

mardi 5 avril à 16 h, devant la cafeteria de PRG

des élu-e-s présenteront une motion à ce sujet dans le CA. Nous appelons également à une nouvelle

assemblée générale

mercredi 6 avril à 12h30, amphi 46 (site Javelot)

Des étudiant-e-s et personnels de Paris 7, réuni-e-s en assemblée générale le 31 mars 2011